

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2025 -

DÉCISION N° 25 - 08 - 052

Le bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 juin 2025 s'est réuni le mardi 28 octobre 2025 à partir de 9 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- ✓ Georges ZIEGLER (Président)
- ✓ Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- ✓ Luc FRANCOIS (vice-président)
- ✓ Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- ✓ Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 2 : Les avenants au marché de réaménagement des logements existants du centre de Firminy en chambres de garde (lots n°1, 2, 4, 5 et 8).

En raison de contraintes survenues en cours d'exécution du chantier débuté en février 2025, ou de travaux qui se sont révélés finalement inutiles, il est proposé d'examiner des propositions d'avenants à intervenir avec les titulaires des lots 1, 2, 4, 5 et 8 du marché de réaménagement des logements existants du centre de Firminy en chambres de garde. Les projets d'avenants sont joints au présent rapport.

1 - Avenant n°1 au lot n° 1 : « désamiantage », entreprise Amiante recycling :

Cet avenant a pour objet les modifications suivantes :

- Travaux en plus-value (dépose d'une baie vitrée au sein d'une zone amiantée) :
+ 200 € HT

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 200 euros HT (240 € TTC), soit une augmentation de 0,64 % du montant HT initial du marché qui passe de 31 364,49 € HT (37 637,39 € TTC) à 31 564,49 € HT (37 877,39 € TTC).

2 - Avenant n°1 au lot n° 2 : « étanchéité », entreprise Asten :

Cet avenant a pour objet les modifications suivantes :

- Travaux en moins-value (suppression d'un pare-vue destiné à cacher les équipements de ventilation) : **- 13 640 € HT**

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 13 640 euros HT (16 368 € TTC), soit une diminution de 63,76 % du montant HT initial du marché qui passe de 21 392 € HT (25 670,40 € TTC) à 7 752 € HT (9 302,40 € TTC).

3 - Avenant n°1 au lot n° 4 : « menuiserie intérieure », entreprise Gachet menuiserie :

Cet avenant a pour objet les modifications suivantes concernant essentiellement des modifications relatives à des placards, serrures et portes palières :

- Travaux en moins-value (remplacement des portes coulissantes par des battantes) : **- 30 297, 49 € HT**
- Travaux en plus-value (rajout de portes pour les chambres, et pour la sécurisation) : **+ 26 824, 20 € HT**

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 3 473,29 euros HT (4 167,95 € TTC), soit une diminution de 6,04 % du montant HT initial du marché qui passe de 57 531,25 € HT (69 037,50 € TTC) à 54 057,96 € HT (64 869,55 € TTC).

4 - Avenant n°1 au lot n° 5 : « plâtrerie peintures plafonds », entreprise Clemente :

Cet avenant a pour objet les modifications suivantes :

- Travaux en moins-value (travaux relatifs à l'isolation thermique) : **- 13 087, 48 € HT**
- Travaux en plus-value (démolition et évacuation de cloisons ...) : **+ 3 421, 00 € HT**

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 9 666,48 euros HT (11 599,78 € TTC), soit une diminution de 7,86 % du montant HT initial du marché qui passe de 956,88 € HT (147 548,26 € TTC) à 113 290,40 € HT (135 948,48 € TTC).

5 - Avenant n° 1 au lot n° 8 : « électricité courants faibles », entreprise Joubert équipement :

Cet avenant a essentiellement pour objet les modifications suivantes :

- Travaux en moins-value (optimisation de l'alarme technique) : **- 14 210, 39 € HT**
- Travaux en plus-value (création du cabinet médical) : **+ 12 051, 90 € HT**

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 2 158,49 euros HT (2 590,18 € TTC), soit une diminution de 1,72 % du montant HT initial du marché qui passe de 125 318,11 € HT (150 381,73 € TTC) à 123 159,62 € HT (147 791,54 € TTC).

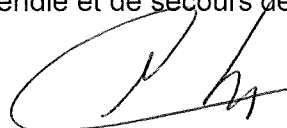
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve les avenants au marché de réaménagement des logements existants du centre de Firminy en chambres de garde (lots n°1, 2, 4, 5 et 8) présentés et autorise le Président à signer les documents joints en annexes avec les entreprises concernées.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER